

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 1^{er} DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 1^{er} décembre, à 20H30, le Conseil Municipal de VILLERS-BOCAGE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Anne-Sophie DOMONT, Maire.

Etaient présents :

M. Didier TARGIT
Mme Aline OSTROWSKI
M. Florent BORDET
Mme Valérie DESFORGES
M. François LEFEBVRE
M. Joël L'HERMITE
M. Marc ALBERGE
M. Guillaume HENON
Mme Nathalie DELOUBRIERE
Mme Astrid DEBUYSSCHER
M. Gérald ANSART

Etaient absents, excusés :

Mme Mélina HETROY (pouvoir à Mme Anne Sophie DOMONT)
Mme Ambre FOULON (pouvoir à Aline OSTROWSKI)
M. Denis HERMANT (pouvoir à Didier TARGIT)

L'ordre du jour est le suivant :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du dernier procès-verbal du Conseil Municipal
3. Attribution des subventions aux associations
4. Finances : DM budget principal-admission en non-valeur-retenues de garantie et cautions
5. Demande achat parcelle par TOTEM-ORANGE-Antenne téléphonique au stade
6. Proposition achat parcelle ZK 26
7. Mise à disposition de salles pour les candidats aux élections municipales

Questions diverses

Ajout à l'ordre du jour :

8. Nom de rue supplémentaire pour la zone de la Montignette.
9. Participation obligatoire à la mutuelle santé pour les agents de la collectivité territoriale

1. Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Florent BORDET est désigné secrétaire de séance

2. Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la précédente séance.

3. Attribution des subventions aux associations

Valérie Desforges explique que, chaque année, la commission se réunit pour analyser les dossiers de demande de subventions des associations. Cette année, cette commission s'est réunie le 2 octobre. 17 demandes ont été déposées sur les 22 associations existantes.

Les dossiers étaient complets exceptés pour deux associations (Les Vadrouilleux et l'AAEVB) qui ont été reçues ultérieurement pour apporter des précisions.

La MFR a également sollicité le dossier après la date butoir. Leur demande concerne des travaux. Le président sera reçu ultérieurement, cette demande ne relevant pas du cadre habituel des subventions de fonctionnement des associations.

Un tableau retraçant les subventions attribuées à chaque association depuis 2020 est distribué aux élus.

Les propositions de la commission sont les suivantes :

Bocage à tous âge a demandé une subvention de 2000 €. Après étude, la commission propose 1800 €.

Le badminton n'ayant pas de demande particulière, la commission propose le montant des autres années, soit 400 €.

L'atelier poterie a fait une demande de 1600 €. Le même montant est proposé au vote.

Le FPT n'a pas effectué de demande de subvention.

L'UMVB a déposé une demande de 1200 €. Une demande exceptionnelle de 170 € a également été sollicitée pour la location du véhicule lors de la venue des Anglais pour la cérémonie du 31 octobre dernier. Nous proposons ainsi 1200€ + 200€.

L'AAEVB a sollicité une subvention de 6 000 €. Toutefois, l'examen initial du dossier par la commission n'a pas permis d'en comprendre la portée, le budget n'étant pas présenté de manière claire et conforme.

Certaines dépenses prises en charge par la commune, telles que l'achat des peintures pour le traçage du terrain, apparaissent pourtant comme des charges imputées à l'association.

Le 22 novembre, la commission a convoqué le président et le trésorier afin d'obtenir des éclaircissements. Ces derniers ne se sont pas présentés. La vice-présidente, venue à leur place, n'a pas été en mesure d'apporter des explications satisfaisantes concernant plusieurs incohérences, notamment la ligne « alimentation » d'un montant de 1 000 €, les 1 500 € prévus pour l'entretien et les réparations, ainsi que les 3 000 € de frais de déplacement.

Au regard de l'ensemble de ces éléments et en l'absence de réponses précises, la commission propose de ne pas attribuer de subvention à ce stade. Si l'association justifie ultérieurement d'un besoin avéré, une demande de subvention exceptionnelle pourra être étudiée.

Madame le Maire rappelle par ailleurs que Sandrine était mise à disposition de l'association aux frais de la commune. Le club ayant fait le choix de ne plus faire appel à ses services, la commune ne souhaite pas financer un personnel recruté directement par l'association, d'autant que Sandrine demeure agente communale.

Madame le Maire précise également que lors de l'assemblée générale de l'association, le trésorier était absent et seuls cinq membres étaient présents. Monsieur Ansart souligne que, si le quorum n'est pas atteint, l'assemblée générale est caduque. Ce non-respect des règles statutaires constitue un élément supplémentaire ne permettant pas d'accorder une subvention.

Enfin, Joël L'Hermite indique qu'il serait regrettable que l'activité football disparaisse dans la commune. François Lefebvre et Marc Alberge rappellent toutefois qu'un maintien de la pratique reste envisageable par le biais d'une collaboration avec des clubs voisins.

Florent Bordet rappelle aussi que la commune a beaucoup investi ces dernières années et cet agissement n'est pas respectueux. Des travaux ont eu lieu dans le club house et aux abords du terrain, de nouveaux filets de buts ont été installés, ...

Bocage œnologie n'a pas fait de demande de subvention.

Bocage en chœur a une demande de 1020 €, la même somme est proposée.

L'APPEL, association des parents d'élèves de l'école privée, a présenté de nombreux projets, ainsi qu'un besoin d'achat de matériel. La commission propose de leur accorder un montant de 1200 € pour les projets mais l'achat de matériel scolaire ne peut pas être subventionné. Marc Alberge précise que cette proposition de la commission permet d'encourager les projets qui ont un rayonnement sur la commune de Villers-Bocage. Pour rappel, l'école privée accueille 25 enfants de la commune.

L'USEP demande 350€, la commission propose 400€ et 1000€ pour la Coopérative scolaire.

L'ABELVI, association des parents d'élèves de l'école publique, demande 600€, la commission propose ce même montant au vote.

Gérald Ansart fait la remarque qu'il ne faut pas donner plus à l'école privée qu'à l'école publique. Valérie Desforges indique que les propositions sont faites en fonction des projets.

François Lefebvre indique que l'école publique n'a déposé aucun projet vis-à-vis de l'association de l'école privée.

Valérie Desforges détaille les projets.

Didier Targit indique que l'association L'ABELVI ne peut choisir les sorties. Cette année, elle propose l'achat de deux ordinateurs.

Guillaume Henon signale qu'il ne faut pas négliger les enfants de la commune quel que soit l'école qu'ils fréquentent car ce sont les habitants de demain. Le principal est que les associations des parents d'élèves s'investissent pour les enfants.

Diablokor n'a pas fait de demande de subvention.

Le Judo club de Villers-Bocage n'a pas de demande particulière. L'année dernière, la commune leur avait attribué 500 €. La commission a considéré que beaucoup de jeunes de Villers pratique le judo et qu'ils ont des charges à assumer, la proposition est donc de 700€.

L'ACPG demande 500€.

Les Vadrouilleux sollicite une subvention de 1 450 € correspondant à un financement à hauteur de 75 % des frais de guides, pour différentes sorties proposées aux adhérents.

La commission propose d'accorder une subvention de 900 €.

Les sorties concernent généralement 30 à 50 participants, à l'exception d'une sortie dans le Jura, limitée à 16 personnes. La commission a donc décidé de ne pas financer la prise en charge liée à cette sortie dans le Jura, considérant son caractère restreint.

François Lefebvre précise que les sorties peuvent concerner 50 adhérents, soit l'ensemble des membres dont 60 % sont habitants de la commune. La sortie dans le Jura est limitée à 16 participants.

Il rappelle également que les adhérents participent financièrement aux sorties.

La cotisation annuelle s'élève à 15 € par an.

Marc Alberge s'interroge sur le fait que la commune aide des sorties organisées en dehors de son territoire.

François Lefebvre rappelle que les adhérents contribuent financièrement aux sorties et que cela fait partie des activités.

Valérie Desforges précise que la subvention proposée de 900 € constitue uniquement une participation au développement de cette nouvelle association, qui entame sa deuxième année d'existence.

Elle suggère qu'il pourrait être demandé à l'association d'organiser une activité générant des bénéfices, afin de contribuer à son propre financement et de renforcer son autonomie financière.

E vie danse demande une subvention de 400., Le même montant est proposé au vote.

Après délibération, le Conseil municipal accepte à l'unanimité les propositions de la commission (vote ligne par ligne) excepté pour l'APPEL avec 14 pour et 1 abstention, tel que :

Bocage en chœur	1 020 €	ACPG	500 €
Badminton	400 €	Bocage à tout âge	1800 €
US Ballon au poing	500 €	L'ABELVI	600 €

E Vie Danse	400 €	Coopérative scolaire	1000 €
Les Vadrouilleux	900 €	USEP	400 €
Judo club	700 €	APEL	1200 €
UMVB	1400 €	Poterie	1600 €

Valérie Desforges indique qu'un courrier sera adressé aux associations afin de les informer de la décision prise. Elle précise également que des demandes exceptionnelles peuvent être recevables, dès lors qu'elles sont dûment argumentées.

Madame le Maire remercie Valérie Desforges et Marc Alberge pour l'important travail d'analyse des dossiers de demande de subvention réalisé avec la commission, soulignant que cette tâche n'est pas simple. Elle remercie également les associations pour leur engagement.

Joël L'Hermitte tient à féliciter les associations pour la qualité des dossiers de demande de subvention déposés.

4. Finances : DM-admission en non-valeur-retenués de garantie et cautions

- Madame le Maire donne propose une décision modificative afin de pouvoir effectuer les opérations de transfert d'étude et de provisions, comme suit :

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-681 : Dot. aux amort., aux dépréc. et aux prov. - Ch. fonctionnement	0.00 €	235.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 68 : Dotations aux provisions et dépréciations	0.00 €	235.00 €	0.00 €	0.00 €
R-773 : Mandats annulés ou atteints par la déchéance quadriennale	0.00 €	0.00 €	0.00 €	235.00 €
TOTAL R 77 : Produits spécifiques	0.00 €	0.00 €	0.00 €	235.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	235.00 €	0.00 €	235.00 €
 INVESTISSEMENT				
D-2131 : Constructions bâtiments publics	31 076.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2138 : Autres constructions	0.00 €	32 924.00 €	0.00 €	0.00 €
R-203 : Frais études, recherche et développement et frais d'insertion	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 848.00 €
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	31 076.00 €	32 924.00 €	0.00 €	1 848.00 €
Total INVESTISSEMENT	31 076.00 €	32 924.00 €	0.00 €	1 848.00 €
Total Général		2 083.00 €		2 083.00 €

- Une admission en non-valeur de 0.80 € est proposée pour apurer une créance éteinte.
- Le lot espaces verts du marché de la phase 2 du lotissement a été réceptionné. L'entreprise titulaire du marché a été clôturée pour insuffisance d'actifs suite à sa liquidation judiciaire. Elle n'a pu honorer la fin des travaux qui ont donc été effectués par une autre société. Madame le maire propose de conserver les retenues de garantie d'un montant de 6842.55 € non réclamés par le mandataire, pour pallier aux manquements du contrat initial.
- Deux anciennes cautions peuvent être récupérées par la commune : L'entreprise Dupont Restauration pour un montant de 940€ et une seconde datant de 1999 d'un montant de 2515.41€ mais dont le fournisseur de la citerne de gaz reste inconnu et doit faire l'objet de recherches.

Après délibération, le Conseil municipal accepte à l'unanimité tous ces points financiers.

5. Demande achat parcelle par TOTEM-ORANGE-Antenne téléphonique au stade

Madame le maire informe avoir reçu une proposition d'achat d'une parcelle de 50 m², par TOTEM orange. Cette-ci correspond à l'endroit où est installée leur antenne téléphonique.

A ce jour, la société honore une location de 4800 € par an à la commune, à échéance de 2029.

Le montant proposé est de 32 000€ HT.

Madame le Maire précise détenir peu d'élément (convention de passage, condition de démantèlement éventuel ...) et propose de reporter le sujet. Elle prendra contact avec l'entreprise pour plus de précisions.

6. Proposition achat parcelle ZK 26

Madame le Maire informe avoir reçu la proposition d'un propriétaire souhaitant vendre une parcelle de 1 hectare 100 à 20 K€ de l'hectare. Cette parcelle se trouve à côté de l'ancienne décharge. L'idée est d'avancer sur le chemin de tour de ville.

Le Conseil municipal est intéressé mais ne souhaite pas accepter ce prix. Il est proposé de prendre la base de référence de SAFER.

Le Conseil municipal sollicite que Madame le maire propose au propriétaire un montant de 15 000 € pour la parcelle, à 9 pour et 6 Absentions.

7. Mise à disposition des salles municipales pour les candidats aux élections municipales.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la mise à disposition des salles municipales pour les candidats aux élections municipales à titre gracieux.

8. Nom de rue supplémentaire pour la Montignette

Madame le Maire informe qu'il faut choisir un nom pour une nouvelle voirie sur la zone de la Montignette. Rue de la Vallée Saint Georges est acceptée à l'unanimité par le Conseil municipal.

9. Participation obligatoire à la mutuelle santé pour les agents de la collectivité territoriale

Madame le Maire informe de l'obligation de déterminer un montant de participation à la mutuelle santé pour les agents communaux. Le montant minimal mensuel obligatoire est de 15 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote un montant de 35 € mensuel. Cette décision sera proposée au Comité Technique du centre de gestion de la Somme et applicable à compter du 1^{er} mars 2026 sur les contrats de mutuelle santé labélisés.

10. Questions diverses

- Madame le maire indique qu'une consultation publique du SMIRTOM commence à partir du 8 décembre au 05 janvier. Ce programme local est une obligation et ce document de 35 pages sera mis en disposition via nos réseaux numérique. Un registre sera mis à disposition dans la commune pour les doléances de ce document.
- Madame le maire indique que l'achat de la parcelle du SMIRTOM sera signé par un compromis en 2026. L'objectif de l'ouverture de la déchetterie serait en 2028.
- Madame le maire indique qu'une journée citoyenne est organisée pour planter des haies et des fruitiers fournis gratuitement par la fédération des chasseurs. Ces plantations seront effectuées sur le terrain derrière le stade de football, sur un chemin à la Montignette et sur deux chemins « vallée des cerisiers ». Cela aura lieu le 17 janvier de 10h à 15h. Un repas sera offert sur inscription. Gérald Ansart précise qu'il faut demander aux agriculteurs de respecter les arbres.

- La fin des travaux rue du Château d'eau et le trottoir vers Aldi sont en cours, 8 places de stationnement sont créées.
- La benne de la commune de 6 Tonnes est réparable moyennant un montant de 3 000€ TTC. La Communauté de commune propose de prêter l'une des deux leurs lorsque l'on en a besoin. Celle de la commune ne sera pas réparée pour le moment mais ne sera pas vendue non plus.
- Valérie Desforges indique son inquiétude sur la baisse du nombre d'enfant pour la prochaine rentrée scolaire. Cela est lié à la baisse de démographie. Avec Madame le maire, elles ont proposé au Directeur de l'école publique d'accepter les enfants en tout en petite section (TPS). Une communication sera effectuée dans ce sens.
- Joël L'Hermite demande un bilan du 9TER concernant l'occupation des bureaux. Madame le Maire répond qu'à ce jour, quatre professionnels louent des bureaux sur les huit disponibles. Les locations ont débuté en avril. Des finitions ont récemment été réalisées sur les portes afin d'améliorer l'insonorisation des bureaux. Elle précise également qu'aucune publicité n'a encore été effectuée à ce stade.
- Didier Targit demande où en est l'avancement du projet de cantine. Madame le Maire répond que, lors du dernier conseil municipal, il a été décidé de reporter le projet après les prochaines élections municipales. En effet, une évolution du projet a été proposée concernant le préau. Cette modification ne permettait plus de faire avancer le dossier de manière satisfaisante avant les élections.
- Didier Targit remercie Madame le maire d'avoir investi dans un véhicule et d'avoir recruté du personnel, ce qui permet de faire progresser et d'améliorer l'efficacité des actions du service technique. Madame le Maire répond que l'évolution démographique de la commune nécessite effectivement d'aller dans ce sens, afin d'adapter les moyens humains et matériels aux besoins croissants.

Fin du conseil municipal à 22h18